

pond aux inconséquences de l'Éditeur de la Gazette de Montréal, et en vient, surtout à un endroit où cet homme servil, s'était permis de dire "que les avantages qu'avaient eus Mr Ogden, ne seraient pas par lui négligés, et que le glaive de la justice et de la vengeance n'est suspendu que par un cheveu sur les têtes consacrées de l'ennemi commun de la paix et du bonheur de la province." Les têtes consacrées, "lui répond l'Éditeur du Canadian Spectator," "sont sans doute les têtes d'un Evêque et des Curés Canadiens. C'est ainsi que la Gazette du gouvernement annonce d'une manière menaçante, que Mr Ogden fera éclater la justice et la vengeance sur les têtes de quelques savans, vertueux et respectables évêque et curés, et cette gazette du gouvernement appelle un Evêque canadien et plusieurs membres de son clergé, l'ennemi commun de la paix et du bonheur de cette Province."

Nous laissons à nos lecteurs de peser à leur juste poids, de semblables insultes. Voilà comment s'expriment des Journaux Anglais, ou plutôt Anti-Canadiens de ce pays. L'on se plaint des différences que l'on veut faire entre les Canadiens et les Anglais, à qui la faute en doit elle être imputée? A ces évergumènes, à ces parvenus, à ces prétendus Anglais, à ces rapportés qui viennent dans ce pays, allumer le feu de la discorde entre les habitans anciens et les conquérans du pays. Honte soit vouée à ces esprits insidieux, à ces reptiles venimeux qui gâtent tout ce qu'ils touchent, à ces Editeurs soldés qui se font un plaisir d'un devoir, une nécessité d'outrager tout ce qui est Canadien, et qui ensuite ont l'audace de s'écrier que nous voulons tracer des différences? Qu'en conclure? Que ce sont ces gens-là qui sont les ennemis de ce pays, ce sont de ces nouveaux venus qui voudraient faire naître sur notre compte, des soupçons, qu'ils craignent que leur conduite ne leur suscite. Bien différens des vrais Anglais, ils veulent haine et vengeance à tout ce qui n'est pas servile, en un mot à tout ce qui n'est pas eux.

La Gazette de Québec de Neilson, du 21 Septembre, est extrêmement intéressante, et l'on y voit que l'auteur de l'écrit qui s'y trouve en réponse à l'adresse de monsieur Ogden aux électeurs de cette ville, ne sollicite pas monsieur O. d'accorder son pardon à M. Neilson. L'on ne se gêne pas de dire hautement que M. O. était sans le moindre doute, dans un état d'esprit peu propre à recevoir une impression correcte, lorsqu'il se laissa si vivement affecter du contenu de cette lettre, et il ajoute que cet état semble avoir continué longtemps après, au point d'empêcher monsieur de pouvoir se livrer à la recherche de la vérité.

Après lui avoir démontré qu'il n'a aucun droit de taxer la crédulité du public, au point de recevoir comme paroles d'évangile, ce qu'il dit au sujet de la lettre en question, l'auteur de cet écrit, fait voir que monsieur O. s'est grandement trompé dans toutes ses conjectures et ses dissertations, par exemple, sur ses allégués que M. Neilson a du à l'influence de l'orateur, l'obtention de l'impression de la Gazette du gouvernement, que la chambre d'assemblée n'a pas fait son devoir, &c. et autres pareilles inconséquences que se plaisait à débiter monsieur O. sur le compte de nos représentans. Il lui démontre ensuite que

la lettre même du secrétaire Cochrane, sur laquelle monsieur O. paraissait s'appuyer avec tant de certitude, prouve qu'il n'avait pas rendu satisfactorily satisfactoriement, ses comptes, jusqu'à la veille de l'élection. En un mot, nous pouvons dire que le résultat de toutes les insultes de monsieur Ogden, a été de forcer les gens à démontrer jusqu'à l'évidence, ce qui paraissait douteux à quelques uns. En parlant de l'état d'esprit de monsieur Ogden, il y est dit "C'était l'infirmité du moment, qui ne pourrait même affecter sa crédibilité généralement, à moins qu'il ne permit à cette infirmité de devenir habituelle. Ce serait couvrir nos colonnes, que de rapporter tout ce que renferme cet écrit, nous n'avons d'autre devoir à remplir que d'en donner une idée.

Le Canadian Spectator de Montréal du 23 du courant, exprime son étonnement en disant qu'il est à peine croyable que le discours de monsieur Ogden, contenu dans l'Argus des Trois-Rivières, soit correct. C'est ce qui peut servir à convaincre les incrédules, que ce discours renferme des choses qui révoltent. Quant au discours, tous ceux qui l'ont entendu s'accorderont, mais sur la justesse des idées, &c. les uns approuvent, d'autres blâment. Voici pour tant ce qu'en dit l'Éditeur du Canadian Spectator:—

En faisant allusion aux paroles de monsieur Ogden, "ce menteur de John Neilson, cet homme qui veut bouleverser le gouvernement et détruire la Constitution," "Une telle accusation," dit le Canadian Spectator "serait imprudente et téméraire de la part d'aucun homme, mais venant de Solliciteur général, le second officier de la Couronne, qui devrait être particulièrement prudent et réservé dans tout ce qu'il dit, et qui devrait plus que tout autre, observer le decorum, une déclaration semblable était inattendue. Nous ne pouvons dire ce qui peut se passer au fond du cœur de monsieur Neilson ou au fond du cœur de qui que ce soit; mais nous disons que les actions de mons. Neilson, comme membre de la législature, tendent à soutenir, et non pas à renverser le gouvernement; à préserver et non pas à détruire la constitution; et nous maintenons que les mesures auxquelles les mons. Neilson et la chambre d'assemblée se sont opposés, finiront, aussi certainement que le soleil se lève, par détruire finalement le gouvernement et la constitution, si l'on persiste à les vouloir faire adopter. Le sujet se réduit à ceci—le pays aura une influence sur ses propres affaires, réglera l'usage de ses taxes—exercera un contrôle effectif sur l'exécutif. Voilà ce nous appellons préserver la constitution et assurer un bon gouvernement auquel tous les êtres humains ont droit. Les officiers du gouvernement, c'est à dire ceux sur lesquels devrait s'exercer ce contrôle, diront peut-être que c'est bouleverser le gouvernement et la constitution—ce serait le cas si les gouvernemens et les constitutions étaient faits pour eux; mais comme il se répand un doute qu'il n'en est pas tout à fait ainsi, il faut écouter avec patience ces médisances oisives et les outrages de ces messieurs, et les obliger de se rendre à des principes justes, ce qui, par la grâce de Dieu, se fera dans ce pays, comme dans d'autres. Quand Mr le Solliciteur général jugera à propos d'offrir au public au-

un argument sur ce sujet, il s'appercvra peut-être que la solidité en sera mise à l'épreuve. Eh bien! lecteurs, ce Mr. Editeur qui n'est pas un Canadien, dont nous venons de rapporter quelques écrits, est un homme du parti que Mr Ogden a osé appeler la clique! Et cependant il ne raisonne pas comme un homme qui veut bouleverser la constitution, bien loin de là ses idées annoncent un esprit bien disposé. Plût à Dieu qu'il n'y eût d'ennemis du pays que la clique que se plait tant à calomnier Mr Ogden, nous pourrions vivre en sûreté! Le pays ne serait peut-être pas dans l'état de confusion où l'a jetté une autre espèce de clique, puisqu'il faut se servir de ce mot là, pour se faire comprendre.

Il ne nous reste plus qu'à prier nos lecteurs de jeter un coup d'œil sur le petit morceau qui suit, il est extrait du Spectateur Canadien. On dit qu'un discours dernièrement prononcé, aux Trois-Rivières, par un homme de rang, sans doute distingué parmi les savans du même aloi, et les dignitaires, était orné de fleurs de rhétorique tout aussi brillantes. On y prodiguait l'injure à la Chambre d'Assemblée, à plusieurs de ceux qui la composent, à des particuliers, à des familles, à des membres distingués du clergé, &c. &c. et tout cela en termes et avec des expressions d'un choix aussi heureux, débitées d'un ton de plaisanterie tout aussi délicat. Ces traits saillans ont édifié, dit-on, plus d'un auditeur, benévole travaillé par des grâces spéciales partagées par le grand nombre. On ajoute que ce chef d'œuvre a obtenu des applaudissemens dignes de sa haute perfection, et mérité à son auteur une marche triomphale dans un boyard construit exprès, mais porté comme un palanquin aux Indes par des hommes, ce qui comme on voit, est d'un excellent augure.

Quel honneur pour des bourgeois chargés de cette relique précieuse, et pour tous ceux qui la suivent, lui ont prodigué un culte mérité par des miracles aussi éclatans! Deux raisons nous ont portés à extraire comme nous l'avons fait, plusieurs passages des paragraphes des Gazettes de Montréal et Québec. La première est qu'ils viennent à l'appui de nos raisonnemens, la seconde afin de faire voir à nos abonnés et aux détracteurs de notre feuille que nous ne sommes pas les seuls qui désapprouvons des mesures qui ne peuvent être préconisées de bonne foi que par des gens trop préjugés pour en découvrir les suites, ou trop disgraciés de la nature pour en comprendre le sens.

AVERTISSEMENT.
Le Soussigné ayant été dûment élu Curateur à l'absence de Monsr. Léandre Lemaitre Augé, ci-devant marchand de cette ville, prie tous ceux qui doivent au dit absent, de lui payer immédiatement le montant de leurs comptes, faute de quoi ils seront remis entre les mains d'un avocat pour en poursuivre le recouvrement; et ceux à qui il peut être dû sont priés de vouloir bien lui adresser leurs comptes à son domicile en cette ville, ou au bureau des Messrs. LANGEVIN & Co. à Québec.
PIERRE DESFOSSÉS, Curateur.
Trois-Rivières, 16 Sept. 1826.

ADVERTISSEMENT.
The subscriber having been duly elected Curator in the absence of Mr. Léandre Lemaitre Augé, heretofore merchant of this town, requests all those who are indebted to the said absentee to pay immediately the amount of their respective accounts, in default of which they will be placed in the hands of an Attorney for recovery; and those to whom the said absentee may be indebted are requested to send in their accounts at his residence, or the Office of Messrs. LANGEVIN & Co. at Québec.
Three Rivers, 16th Sept. 1826.
Les écrits signés DES FARULES, et JEAN LALLEMAN, sont omis faute de place.